

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-9-1

Séance du vendredi 3 juillet 2009

FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG 2008-5-9-1 du Conseil Général du 11 décembre 2008 relative aux moyens d'interventions en faveur du sport,
- VU la délibération n° E 6 – 2008 du 20 mars 2008 complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26 mars 2009 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise le versement des subventions au titre du Fonds d'Aide à l'Organisation de Manifestations Sportives à la Ville de COLMAR et aux associations énumérées dans la liste en annexe du rapport pour un total de 19 100 €.
- ❖ Précise qu'elles seront versées à l'issue de la manifestation au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- ❖ Décide que la dépense correspondante d'un montant total 19 100 € sera prélevée sur le Budget Départemental au titre du Fonds d'Aide à l'Organisation de Manifestations Sportives de la manière suivante :

11 600 € – E732 – chapitre 65, nature 6574, programme 2557, service 102

7 500 € – E732 – chapitre 65, nature 65734, programme 2557, service 102

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions